

# PASTILLES D'OXYGENE ACTIF

## 1 - IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE :

### NOM GENERIQUE

PASTILLES D'OXYGENE ACTIF

### UTILISATION

Produit oxydant pour le traitement d' eau de piscines.

### FABRICANT

**MAREVA PISCINES ET FILTRATION**

Z.I. du bois de Leuze -13 310 SAINT MARTIN DE CRAU - France

Tel : 33 - 04.90.47.47.90 - Fax : 33 - 04.90.47.95.07

Email personne chargée de la Fiche de Sécurité : tech@mareva.fr

### N° d' appel d' urgence

FRANCE : 04.91.75.25.25 : Centre Anti-Poisons de MARSEILLE

Allemagne : 030.19240 ou 030.30686790 : Giftnotruf BERLIN

## 2 - IDENTIFICATION DES DANGERS :

DANGERS POUR L' HOMME Provoque des brûlures (avant dissolution).  
Nocif en cas d' ingestion.

DANGERS POUR L' ENVIRONNEMENT : Nocif pour les organismes aquatiques.

AUTRES Peut se décomposer à la chaleur (avec formation d' un peu de SO<sub>2</sub>).

## 3 - COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS :

### Substances utilisées dans la préparation :

95-100% Bis(peroxymonosulfate)bis(sulfate) de pentapotassium

N° CAS : 70693-62-8

N° CE : 274-778-7

Classification : C R22, R34, R52

## 4 - PREMIERS SECOURS :

CONTACT AVEC LES YEUX Rincer immédiatement et abondamment à l' eau claire pendant environ 15 min en maintenant les paupières écartées. Consulter un spécialiste.

CONTACT AVEC LA PEAU Laver immédiatement et abondamment à l'eau. Attention : Enlever immédiatement tout vêtement souillé (à réutiliser qu'après nettoyage).  
En cas d'irritations, consulter un médecin.

INGESTION En cas d'ingestion accidentelle, ne pas faire boire, ne pas faire vomir mais faire transférer immédiatement en milieu hospitalier par ambulance médicalisée. Montrer  
Ne jamais rien faire ingérer à une victime inconsciente.

INHALATION DE POUSSIERE Transporter la personne à l' air frais. Consulter un médecin en cas de toux ou de symptômes de déficience respiratoire.

## 5 - MESURES DE LUTTE CONTRE L' INCENDIE :

MOYENS D' EXTINCTION approprié : EAU

**Ne pas utiliser de dioxyde de carbone.**

Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

EQUIPEMENT : tenue de protection adéquate (appareil respiratoire, tenue,...)

**6 - MESURE A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE :**

**METHODES DE NETTOYAGE** Ramasser mécaniquement le granulé et la poussière induite.  
 Stocker dans des fûts étanches et secs, en laissant les récipients ouverts (ne pas fermer hermétiquement à l'air).  
 Nettoyer l' emplacement souillé avec de grandes quantités d' eau.  
 Si des eaux de lavage sont récupérées, il est possible de les neutraliser par un réducteur (tel que le thiosulfate de sodium) en contrôlant bien les valeurs de potentiel Redox et de température.

**PROTECTION INDIVIDUELLE** Gants, masque ou lunettes,...

**7 - MANIPULATION ET STOCKAGE :****MANIPULATION**

Faire très attention aux conditions d' humidité, d' ensoleillement, et de température.  
 Conserver dans un endroit sec et frais, dans l' emballage d' origine bien fermé.  
 Eviter la formation de poussières. Eviter le contact avec les yeux et la peau.  
 Se laver les mains après utilisation. Ne pas boire manger ou fumer pendant l'utilisation.

**STOCKAGE**

Ne jamais laisser entrer en contact avec l'eau au cours de l'entreposage.  
 Tenir éloigné des liquides inflammables, des combustibles, et de toute matière oxydable (risque d' incendie).  
 Tenir éloigné des sels métalliques, alcalis, agents réducteurs,... (risque de décomposition).

**8 - CONTROLE DE L' EXPOSITION - PROTECTION INDIVIDUELLE :**

**CONTROLE DE L' EXPOSITION** VME (poussières fines) = 5 mg/m<sup>3</sup>  
 VME (poussières totales) = 10 mg/m<sup>3</sup>

**PROTECTIONS INDIVIDUELLES** Gants, lunettes, tenue de travail à manches longues.  
 Masque (cartouche P2) en cas d' émission de poussières.

Douches de sécurité et lave-yeux à proximité des postes de travail.

**9 - PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES :**

**ETAT PHYSIQUE** : pastilles blanches inodores.  
**pH à 25°C (à 3 % dans l' eau)** : 2.00  
**DECOMPOSITION** : >70°C (Réaction exothermique)  
**POINT D' ECLAIR** : non concerné  
**INFLAMMABILITE** : non concerné  
**EXPLOSIVITE** : non concerné  
**DENSITE APPARENTE** : 0.95 - 1.25  
**SOLUBILITE DANS L' EAU** : 256 g / litre d' eau à 20 ° C. (330 g / litre d' eau à 70°C.)

**10 - STABILITE ET REACTIVITE :****STABILITE**

Stable dans des conditions normales d' humidité et de température.  
 Décomposition exothermique à des températures > 70°C.

**SUBSTANCES A EVITER :** matières combustibles (risque d' incendie), composés halogénés, cyanures.  
 sels métalliques, alcalis, agents réducteurs,... (risque de décomposition).

**REACTIONS DANGEREUSES :** Peut dégager des gaz dangereux lors du chauffage

**11 - INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES :**

Toxicité orale aiguë	: DL 50 /orale / rat = 2000 mg/kg : DLA /orale / rat = 2250 mg/kg : CL50 / inhalatoire / 4h / rat = > 5 mg/kg : DL50 / cutanée / lapin = > 11 000 mg/kg
Effet locaux	: Irritation des yeux / lapin : corrosion : Irritation de la peau / lapin : corrosion
Effet sur l' homme	: peut provoquer une sensibilisation chez les personnes sensibles

**12 - INFORMATIONS ECOLOGIQUES :**

Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.

Elimination physico-chimique : le produit est dégradé par hydrolyse.

Toxicité aquatique : : CL50 / 96h / Oncorhynchus mykiss = 52 mg/l (Truite arc-en-ciel)

**13 - INFORMATIONS RELATIVES A L' ELIMINATION :**

DECHETS Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur. Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec des déchets. Ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement.

EMBALLAGES SOUILLES Rincer plusieurs fois à l'eau avant rejet ou élimination.  
Eliminer conformément aux législations en vigueur.

**14 - INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT :**

N° ONU : 3260 SOLIDE INORGANIQUE, CORROSIF, ACIDE, NSA (monopersulfate de potassium)

TRANSPORT TERRESTRE  
TRANSPORT MARITIME Classe = 8 - Groupe d' emballage = II - Etiquette danger = 8 - N° de code danger = 80

Ce produit peut, dans certains cas, être exempté  
(emballage en **Quantités Limitées LQ23 = 3Kg pour ADR et 1Kg pour IMDG**)

**15 - INFORMATIONS REGLEMENTAIRES : (conformes au Règlement CE n°1272/2008 (GHS))**

**Classification et étiquetage** Toxicité aiguë (par voie orale) cat4  
Corrosion cutanée cat1B  
Danger chronique pour le milieu aquatique cat3

**Mention de danger**

H302 Nocif en cas d'ingestion  
H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves  
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

**Conseils de prudence - Prévention**

P102 Tenir hors de portée des enfants  
P273 Eviter le rejet dans l'environnement  
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage

**Conseils de prudence - Intervention**

P301+P330+P331 EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir  
P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer à l'eau/se doucher.  
P304/340 EN CAS D'INHALATION: Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer  
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin

**15 - INFORMATIONS REGLEMENTAIRES : (conformes aux arrêtés des 20 avril 1994 et/ou 21 février 1990 et leurs adaptations, traitant de la classification et l'étiquetage des substances et préparations dangereuses)**

"Monopersulfate de Potassium - N° CE = 274-778-7"

Symboles de danger **C** - Corrosif

**Phrases R**

22 - Nocif en cas d' ingestion.  
34 - Provoque des brûlures.  
52 - Nocif pour les organismes aquatiques.

**Phrases S**

1 / 2 - Conserver sous clef et hors de la portée des enfants.  
26 - En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l' eau et consulter un spécialiste.  
28 - Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau.  
29 - Ne pas jeter les résidus à l'égout.  
36/37/39 - Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage  
45 - En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette)

**SUISSE :** CHZN1411  
**ALLEMAGNE :** Registriernummer : N-30713

**16 - AUTRES INFORMATIONS :**

Classement ICPE du produit : **Non concerné**

Autres informations

Les renseignements contenus dans cette fiche sont basés sur l' état de nos connaissances et des principaux textes législatifs et réglementaires relatifs au produit et promulgués à la date de mise à jour de ce document. Cette fiche de sécurité a été rédigé

Voir les notices d'utilisation du produit sur les étiquettes ou les fiches de conseil de votre revendeur professionnel.

Nomenclature Combinée (INTRASTAT) pour les statistiques douanières = **380894900**